

**SÉANCE AJOURNÉE
13 AOÛT 2018**

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 13 août 2018, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

| | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Jean-Philippe Martin | maire |
| Jean-Pierre Lavoie | cons. au poste no: 1 |
| Christiane Légaré | cons. au poste no: 3 |
| Jacques Hébert | cons. au poste no: 4 |
| Ginette Lynch | cons. au poste no: 5 |
| Denis Desautels | cons. au poste no: 6 |

Véronique Cronier, secrétaire-trésorière, directrice générale par intérim

Était absent de l'assemblée :

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| Daniel Kempa | cons. au poste no: 2 |
|---------------------|-----------------------------|

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18 h 05 par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

**Mot de bienvenue du maire
Adoption de l'ordre du jour**

264-08-2018

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

- 1. Rechargement partiel chemins Lac-Quenouille et Val-des-Lacs**
- 2. Demande de changement de zonage du 215, chemin de Val-des-Lacs**

Levée de l'assemblée

1. Rechargement partiel chemins Lac-Quenouille et Val-des-Lacs

265-08-2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offre par invitation pour le rechargement de 3 500 tonnes de pierres concassées MG 20b pour le chemin de Val-des-Lacs / tronçons entre les numéros civiques 475 et le 600 et pour le chemin du Lac-Quenouille / tronçons à partir du coin du chemin Piché et chemin des Chevreuils;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de 3 soumissions suivantes en date du 13 août 2018 :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Les excavations Lambert Inc. | 64 489.48 \$ |
| Les excavations RB Gauthier Inc. | 68 410.13 \$ |
| Sintra Inc. | 73 319.56 \$ |

**SÉANCE AJOURNÉE
13 AOÛT 2018**

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité :

- D'accepter la soumission de Excavation Lambert Inc. au montant de 64 489.48 \$ taxes incluses pour 3 500 tonnes de pierres concassées MG 20b;
- De permettre un maximum de deux épandages d'abat-poussière au montant de 4 535 \$ taxes en sus;
- De rescinder la résolution 233-07-2018.

2. Demande de changement de zonage du 215, chemin de Val-des-Lacs

266-08-2018

CONSIDÉRANT la demande de changement de zonage du 215, chemin de Val-des-Lacs afin de permettre l'usage de vente et service de biens liés à l'alimentation;

CONSIDÉRANT que le Conseil privilégie que ce type de commerce soit localisé à proximité du centre culturel et communautaire permettant ainsi un partenariat avec la Municipalité lors d'activités de loisirs et de culture;

CONSIDÉRANT que le zonage permettant ce type de commerce est déjà permis à proximité du centre culturel et communautaire et que le Conseil juge qu'il ne sera pas avantageux que d'autres commerces de ce type soient implantés ailleurs dans la municipalité;

CONSIDÉRANT l'article 2.3.2 du programme particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois mentionnant :

L'affectation commerciale vient cibler les endroits où les établissements commerciaux et de services devront être concentrés, c'est-à-dire près du carrefour du chemin Val-des-Lacs et du chemin Charron.

À l'intérieur de cette affectation, sont autorisés les établissements suivants :

- 1. Les commerces de vente au détail, les services professionnels et personnels d'une superficie maximale de plancher de 150 mètres carrés;*
- 2. Les commerces de type routier et touristique;*
- 3. Les commerces de type para-industriel à contraintes limitées d'une superficie maximale de plancher de 200 mètres carrés.*

Les services d'utilités publiques et infrastructures de même que les établissements récréatifs extensifs (sentier, pistes, parcs, espaces verts, etc.) sont également autorisés.

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité de refuser la demande de changement de zonage du 215, chemin de Val-des-Lacs.

**SÉANCE AJOURNÉE
13 AOÛT 2018**

Levée de l'assemblée

267-08-2018

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée. Il est 18 h 18

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussignée, Véronique Cronier, secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**

**Véronique Cronier
Secrétaire-trésorière, directrice générale
par intérim**